

CLOTURE
DE LA
SESSION LÉGISLATIVE
DE 1881.

Québec, jeudi 30 juin 1881.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, lieutenant gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable Président du Conseil législatif dit :

“Gentilhomme huissier de la verge noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.”

Laquelle étant venue avec son Président,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des projets de lois à être sanctionnés comme suit :

Acte pour constituer “la compagnie de colonisation et le crédit des Cantons de l'Est.”

Acte pour constituer les sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe.

Acte pour modifier et refondre l'acte constituant la ville de Longueuil, 37 Vict., chap. 49, et l'acte qui l'amende 39 Vict., chap. 46.

Acte pour constituer le club des marchands de Québec.

Acte concernant les maîtres et serveurs.

Acte pour modifier l'acte des clauses générales des compagnies à fonds social, (31 Vict., chap. 24.)

Acte pour modifier l'acte de création des compagnies à fonds social (31 Vict., chap. 25.)

Acte pour étendre la durée de l'Assemblée législative de la province de Québec.

Acte pour changer le chef-lieu du district de Kamouraska.

Acte pour modifier de nouveau la loi des jurés et jurys, (32 Vict., chap. 22.)

Acte pour légaliser certains actes officiels de Charles J. Powell, député shérif du district d'Arthabaska.

Acte pour corriger une erreur matérielle dans les plan et livre de renvoi de la paroisse de Ste-Rose.

Acte pour modifier l'acte 16 Victoria, chap. 65, intitulé : " Acte pour autoriser François Daigle et Alexis Dufresne à exiger des péages sur un pont qu'ils ont construit sur la branche nord de la rivière Yamaska."

Acte constituant la compagnie de lumière électrique de Montréal.

Acte pour autoriser David Roy, de la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, à construire un pont de péage sur la rivière Chaudière.

Acte pour modifier l'acte constituant la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog.

Acte concernant l'université Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec.

Acte pour autoriser les syndics de la paroisse de St-Gabriel de Stratford à faire un nouvel acte de répartition.

Acte pour autoriser le bureau d'agence d'immeubles de Montréal.

Acte pour constituer l'Eglise de la Trinité, Québec.

Acte autorisant l'échange et la vente de certains biens-fonds et immeubles substitués par les actes de donation de Duke Roberts en faveur d'Edward, L. Roberts, de Silas Stewart Roberts et de leurs enfants.

Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph Eugène Lépine au nombre de ses membres.

Acte pour constituer le collège Nominique.

Acte pour constituer "l'Hôpital Notre-Dame" à Montréal.

Acte pour constituer la compagnie du chemin de Montréal et Sorel.

Acte pour autoriser la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal à émettre des obligations pour un montant déterminé.

Acte pour modifier l'acte constituant la compagnie du chemin de fer de Saint Jean et Sorel.

Acte pour constituer la compagnie de distillation de Montréal.

Acte pour modifier la charte du chemin de fer " Québec central."

Acte pour autoriser François Gosselin, de la paroisse de Sainte-Claire, à prélever certains taux de péage sur un pont qu'il a construit sur la rivière Chaudière, entre les paroisses de Sainte-Marie, comté de Beauce, et Saint-Bernard, comté de Dorchester, et pour d'autres fins.

Acte autorisant la vente de certaines propriétés, substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes.

Acte pour modifier l'acte constituant " l'union St-Joseph à Saint Sauveur de Québec."

Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, et pour d'autres fins.

Acte pour constituer " l'Association des gymnastes amateurs de Montréal. "

Acte pour constituer " l'union St-Joseph à St-Roch de Québec. "

Acte pour modifier l'acte constituant " la compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal. "

Acte pour annexer à la municipalité des townships unis de Stoneham Tewkesbury, une certaine partie de la paroisse de St-Edmond de Stoneham.

Acte concernant le barreau de la province de Québec.

Acte pour exempter de la saisie la moitié des gages des journaliers.

Acte ordonnant l'enregistrement des douaires coutumiers et servitudes dans certains cas non prévus par la loi.

Acte ordonnant la réouverture d'une route dans la paroisse de St-George de Henriville, dans le comté d'Iberville.

Acte pour modifier les actes concernant la compagnie du chemin de fer du sud-est.

Acte pour modifier la charte de la ville de St-Jean, (43-44 Vict., chap. 62.

Acte pour constituer " la compagnie manufacturière et agricole de la Rivière du Loup. "

Acte pour constituer la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix.

Acte pour constituer le club St-Denis, de Montréal.

Acte pour faciliter le paiement de la dette créée et des dépenses à faire pour la construction de l'église catholique de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et pour amender l'acte 43-44 Victoria, chapitre 37.

Acte pour permettre à la compagnie d'emmagasiner de Montréal d'émettre du stock préférentiel.

Acte pour constituer la compagnie de fibre de Montréal.

Acte pour constituer l'hôpital protestant des aliénés.

Acte pour modifier l'acte de cette province, 42-43 Victoria, chapitre 15, intitulé : " Acte pour modifier l'acte électoral de Québec. "

Acte pour modifier la loi des licences de Québec de 1878.

Acte pour déclarer obligatoires certaines dispositions faites par les commissaires d'école de la paroisse de Saint-Lin, pour l'établissement d'une école modèle ou académie pour les filles.

Acte pour modifier un acte de la présente session, intitulé : " Acte pour constituer l'Hôpital Notre-Dame, " à Montréal.

Acte pour modifier la charte de la cité de Montréal.

Acte pour constituer le club de réforme de Montréal.

Acte pour constituer " l'Union sucrière franco canadienne."

Acte pour constituer " La compagnie canadienne de l'éclairage électrique."

Acte pour confirmer les droits de propriété de Jean Olivier Chevre-fils, dans les lots numéros 104, 105 et 110, du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne du Bout-de-l'Île, dans le comté de Jacques-Cartier.

Acte pour ratifier les lettres-patentes émises en faveur de la compagnie d'abattoirs de Montréal, et écarter tous doutes au sujet des pouvoirs de la dite compagnie.

Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à admettre Marie Joseph Edmour Chagnon, à la profession de procureur et d'avocat.

Acte pour constituer la compagnie dite " The Silver Plume Mining Company."

Acte pour modifier l'acte passé en la quarante et unième année du règne de Sa Majesté, chapitre cinquante quatre, intitulé : " Acte pour constituer " The Orford Nickel and Copper Company,"

Acte pour constituer la " Compagnie de téléphone de Québec et Lévis."

Acte pour modifier les actes se rapportant la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire.

Acte pour constituer la paroisse de St-Louis, située partie dans le comté de Richelieu et partie dans le comté de St-Hyacinthe, en municipalité et pour l'annexer au comté de Richelieu.

Acte pour constituer la compagnie dite " The Mountain Park Railway and elevator Company. "

Acte pour constituer " l'Institut canadien français de Lévis."

Acte pour modifier l'acte 42-43 Vict., chap. 39, intitulé : " Acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle.

Acte pour permettre de cadastrer le No. 18 du quartier St-Laurent, dans la cité de Montréal.

Acte pour modifier de nouveau le chapitre 68 des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé : " Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle. "

Acte pour constituer " la compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis. "

Acte pour rendre valides certains actes notariés.

Acte pour modifier l'acte 43-44 Vict., chap. 3, intitulé : " Acte concernant la division du ministère de l'agriculture et des travaux publics."

Acte pour modifier l'acte 40 Vict., chap. 10, créant un fonds de retraite en faveur de certains fonctionnaires publics et de leurs familles.

Acte pour modifier la loi concernant l'instruction publique.

Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et la ratification de certains arrangements qui s'y rapportent.

Acte pour modifier l'acte de cette province, 43-44 Victoria, chapitre, 19, intitulé : " Acte concernant les officiers publics de la province de Québec."

Acte pour modifier les actes concernant les dotations en argent accordés à certains chemins de fer.

Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone Bell, du Canada.

Acte pour modifier le chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas-Canada, et le chapitre 41 de l'acte 42-43 Victoria, en ce qui concerne l'érection de certaines paroisses dans le territoire de l'ancienne paroisse de Notre-Dame de Montréal.

Acte pour modifier certains articles du code municipal.

Acte modifiant un acte de la présente session, intitulé : " Acte pour amender l'acte constituant la compagnie du chemin de fer de St. Jean à Sorel."

Acte pour modifier les articles 54 et 75 de l'Acte 43-44 Victoria, chap. 12.

Acte concernant les chemins de péages entre Montréal et Chambly.

Acte concernant la publication de certains arrêtés du conseil, proclamations et règlements de ministères.

Acte pour assurer le paiement du constructeur et de l'ouvrier.

Acte pour modifier l'acte des clauses générales des corporations de ville, (40 Vict., chap. 29.)

Acte pour permettre aux corporations municipales, de capitaliser leurs dettes.

Acte pour modifier la loi concernant les plan et livre de renvoi officiels.

Acte pour modifier le chapitre 75 des statuts refondus pour le Bas-Canada.

Acte pour encourager l'établissements de manufactures de matériel pour chemins de fer.

La sanction royale est prononcée sur ces projets de lois par le greffier du Conseil législatif comme suit :

“Au nom de sa majesté, Son Honneur le lieutenant gouverneur sanctionne ces projets de lois.”

Alors l'honorable président de l'Assemblée législative a adressé la parole à Son Honneur le lieutenant-gouverneur :

L'Assemblée législative de la province de Québec ont voté les crédits nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom de l'Assemblée législative, je présente à Votre Honneur un projet de loi ayant pour objet d'accorder à Sa Majesté les deniers requis pour défrayer les dépenses du gouvernement pour les exercices expirant le 30 juin 1881 et le 30 juin 1882 et pour d'autres fins du service public, que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

A ce projet de loi la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne cette loi.

Après quoi il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de clore la quatrième session du quatrième parlement, de la province de Québec par le discours suivant :

Honorables messieurs du Conseil législatif :

Messieurs de l'Assemblée législative.

En venant mettre un terme à vos travaux parlementaires, je désire vous remercier de la diligence que vous avez apportée à l'exécution de vos devoirs publics.

Les lois que je vous ai soumises étaient importantes et demandaient une grande somme de travail. Vous avez rempli votre tâche avec un dévouement qui mérite la reconnaissance du public, et je suis sûr que le pays n'aura qu'à se réjouir du fruit de vos délibérations.

Messieurs de l'Assemblée législative :

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez si généreusement votés pour les diverses branches du service public.

Honorables messieurs du Conseil législatif :

Messieurs de l'Assemblée législative :

Au moment où vous allez retourner dans vos demeures, je vous prie

d'accepter mes souhaits de bonheur, et je fais des vœux pour que Dieu bénisse vos familles et le peuple de cette fidèle et loyale province.

Alors l'honorable président du Conseil législatif dit :

Honorables messieurs du Conseil législatif :

Messieurs de l'Assemblée législative :

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le lieutenant gouverneur que cette Législature provinciale soit prorogée à jeudi, le dix-huitième jour d'août prochain, pour être ici tenue, et cette Législature provinciale est en conséquence prorogée à jeudi, le dix-huitième jour d'août.

APPENDICE.

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. J. A. CHAPLEAU.

Premier ministre de la Province de Québec,

PRONONCÉ A SAINTE-THÉRÈSE, DISTRICT ÉLECTORAL DE TERREBONNE,
LE 3 NOVEMBRE 1881 (*)

Messieurs les électeurs du district électoral de Terrebonne,

J'ai cru qu'il était à propos, au début de cette campagne électorale, de réunir en grande assemblée les électeurs de ce comté pour affirmer, dès le commencement de la lutte, les idées conservatrices qui doivent diriger la province de Québec pendant la période électorale que nous allons traverser.

J'ai toujours eu pour coutume, en temps d'élection, de visiter les différentes paroisses du comté. Cette année, la chose me sera peut-être impossible ; l'implacable bronchite qui me poursuit ne me permet guère les discussions en plein air à cette saison de l'année ; et puis il faut que je ménage mes forces pour ne pas négliger les devoirs que m'impose le ministère que je dirige et pour payer un peu de ma personne dans les autres parties de la province que je devrai visiter pendant les élections.

J'ai la confiance, messieurs, que vous comprendrez ces raisons, et que vous considèrerez l'assemblée d'aujourd'hui comme devant remplacer, pour le moment du moins, mes tournées générales d'autrefois. Messieurs, vous le savez, amis et adversaires peuvent me rendre ce témoignage, je ne suis pas de ceux qui reculent devant la lutte et qui sont avares de leurs

(*) Ce discours renferme le programme du cabinet pour la campagne électorale de 1881.

moments et de leur santé quand il s'agit du succès de la cause dont ils sont les représentants. Vous savez que depuis 1859, où pour la première fois j'adressais la parole aux électeurs de Terrebonne, je n'ai jamais hésité à donner le concours de ma parole à mon parti et à mes amis.

Messieurs, c'est dans ce comté de Terrebonne que j'ai fait mes premières armes ; c'est parmi vous que j'ai grandi, c'est pour vous que j'ai travaillé ; pour vous, pour mon comté, pour mon pays ; et cela je le dis toujours avec plaisir, avec orgueil. Quand on a été élevé dans une famille, on se considère comme un des membres de cette famille, et c'est ce titre d'enfant du comté dont je suis si fier.

On dit souvent que c'est lorsqu'un homme a rendu bien des services à son comté, qu'on lui tourne le dos. Messieurs, cela est arrivé déjà. Le comté de Terrebonne se souvient encore d'un fait de ce genre qui date d'il y a quelque vingt-cinq ans, mais je suis sûr qu'il ne recommencera plus. Il a regretté aussi amèrement sa faute qu'il l'a chèrement payée. Les comtés, de même que les hommes politiques, s'instruisent du passé.

Je n'aime pas à imposer les candidatures et la mienne moins que toute autre. Mais depuis si longtemps, j'ai été mêlé à vos entreprises, j'ai eu des relations tellement intimes avec vos hommes publics, que je me suis identifié avec vous. Depuis bientôt quinze ans je suis votre mandataire, et l'expression que j'ai reçue des sentiments des électeurs depuis le commencement de mon mandat, m'assure que j'aurai encore la tâche de travailler pour vous pendant la durée du prochain parlement.

Je dis une tâche, oui, messieurs, car c'en est une. On parle bien à la légère des sacrifices, du labeur des hommes politiques. On s'imagine que pour eux tout est bon, tout est beau, tout est riant. Mais l'on se trompe. C'est une rude carrière que celle des hommes publics. Il leur faut se consacrer au bien de leur pays, toujours, à chaque instant de leur vie, s'ils ont à cœur de le servir efficacement. On les appelle les maîtres, ils ne sont que vos esclaves, les esclaves de leur devoir. Ce n'est pas pour me plaindre que je vous dis cela. J'ai l'ambition de bien remplir le mandat que vous m'avez confié et de travailler au bien de ma province. Et cette ambition, mon devoir me commande de l'entretenir, en mettant de côté tout ce qui me concerne personnellement. Le soldat qui a pour mission de combattre ne choisit pas son terrain. Il doit tout laisser, sa paroisse natale, les bords enchantés où s'est écoulée son enfance, le foyer de la famille, les douces jouissances de l'affection. On lui commande de se trouver à son poste, sans s'occuper de ce qu'il

laisse en arrière, et d'être toujours prêt aux plus durs travaux, aux plus rudes attaques.

C'est là ce que votre mandat me demande depuis de longues années, et surtout depuis que j'ai été appelé à diriger le gouvernement de la province de Québec. Vous pourriez peut-être trouver de meilleur représentant, plus apte à cette besogne, mais j'ai la prétention de croire que vous n'en trouverez pas de plus dévoué.

Quel que soit le choix que vous vous proposiez de faire dans la présente élection, il m'incombe aujourd'hui, comme premier ministre, de vous exposer en peu de mots la politique de mon gouvernement, et de vous dire ce qu'il a fait dans le passé, et ce qu'il se propose à faire dans l'avenir.

En commençant, je dois constater l'état dans lequel se trouve la province aujourd'hui. Tout va bien : les affaires sont prospères, l'argent abonde partout, les propriétés se dégrèvent ; l'agriculture et la colonisation sont l'objet d'une attention toute particulière de la part des gouvernements, et les bons résultats qui découlent de cette attention se sont déjà fait sentir.

Les chemins de fer s'étendent de tous côtés, servent à écouler facilement les produits des champs, et donnent un essor considérable au développement des industries agricoles et manufacturières. Après les mauvais jours que les mauvaises administrations précédentes nous ont fait traverser, tous reprennent courage, et s'il y a encore quelques mécontents, comme toujours, car cela est inévitable, ils sont en petit nombre ; en général, chacun est satisfait de son sort. Ceux-là qui crient, sont souvent des gens qui ont reçu des bienfaits du gouvernement et qui ne savent les reconnaître autrement que par l'ingratitude. Je ne leur en fais pas de reproches. Cela est dans leur nature. Ils sont ainsi faits. Il ne faut pas se préoccuper de ces gens-là : il y en a eu, et il y en aura toujours, tant que le monde existera.

Le gouvernement actuel de la province de Québec est l'incarnation du grand parti conservateur, de ce parti qui a eu pour chefs les hommes les plus distingués et les plus éminents du pays.

Le programme de ce gouvernement est essentiellement la continuation de la grande idée qui a présidé à la formation de la Confédération canadienne, l'autonomie de notre belle province dans la grande puissance taillée à même les vastes territoires de l'Amérique britannique du Nord. Il est l'incarnation de ce parti qui a fait le beau Canada du passé et du présent et qui fera de notre pays une grande nation dans l'avenir. De tous les éléments qui sont sa vie, il n'y en a pas un qui ne soit conservateur, car l'on dira ce que l'on voudra, la province de Québec est

nécessairement conservatrice par les institutions que la majorité de sa population représente, conservatrice surtout par le sentiment qu'elle a du grand rôle qu'elle est appelée à jouer dans la Confédération, à côté de l'envahissement démocratique du vaste pays qui nous avoisine.

Notre parti a fait appel aux hommes de bonne volonté et a demandé la paix pour tout le monde. Le premier novembre 1879, du haut des falaises de Lévis, j'ai fait connaître à la province de Québec le programme de mon gouvernement. Là, j'ai convoqué tous ceux qui voulaient la grandeur de leur patrie, tous les hommes de cœur qui voulaient se rallier sous le drapeau de la conciliation et qui désiraient la bonne entente et la concentration de nos forces pour la prospérité de la province. Les circonstances m'ont mis à leur tête, je suis devenu leur chef et je ne crains pas d'affirmer que tout le pays veut ce programme avec moi.

N'était-ce pas là, messieurs, le plus grand principe sur lequel nous pouvions nous appuyer pour essayer de relever les affaires de notre province? Je suis sûr que vous avez applaudi tous ensemble à ce projet d'union, que nous voulions réaliser.

Lorsque sir George-Etienne Cartier disait qu'il avait combattu, lutté, souffert, et qu'il mourrait volontiers pour sauvegarder les intérêts de son Canada, *son pays, ses amours*, c'était parce qu'il avait entrevu quelque chose pour nous dans l'avenir. Sans vouloir me comparer à ce grand homme, je puis au moins réclamer ma part de bonne volonté. Je veux pour le Canada, pour la province de Québec en particulier, ouvrir de grands horizons sur ce continent : je veux préparer les voies pour ceux qui nous suivront quand nous serons disparus dans le gouffre du passé; je veux travailler énergiquement et efficacement pour l'avenir. Et dans le but de réussir, je fais appel à tous les hommes sincères, à tous ceux qui aiment véritablement leur pays, à tous ceux qui désirent sa grandeur et sa prospérité,—à quelque parti qu'ils appartiennent.

Mes adversaires se sont demandé comment il se faisait qu'après avoir été cet homme politique violent et implacable qu'on a connu, je fusse devenu tout à coup aussi modéré?

Messieurs, j'ai toujours combattu avec modération les hommes qui m'ont combattu avec loyauté; j'ai été violent en effet, à certains moments, mais c'est quand j'ai rencontré sur ma route des hommes, qui avaient peur de regarder un adversaire en face et qui l'attaquaient dans l'ombre. J'ai combattu avec violence les hommes qui se cachent pour dénigrer ceux qui valent mieux qu'eux, j'ai combattu sans merci ceux qui cherchaient le salut de leur parti dans l'abaissement de leur parti; mais je n'ai jamais refusé de tendre la main aux adversaires

loyaux et sincères. C'est ce que je ferai encore dans l'avenir, et ce sera toujours un bonheur pour moi d'accepter le concours des hommes de bonne volonté. C'est là mon programme et je ne m'en départirai pas. Je sais que je puis m'entendre avec eux sans renoncer pour eela à aucun de mes principes. Je suis libéral-conservateur, et je serai fidèle à ce que nous, libéraux-conservateurs, avons toujours prêché dans le passé.

Les questions qui divisent les libéraux et les conservateurs dans la politique provinciale sont peu nombreuses. Quelques-unes sont importantes et sur celles-là, non-seulement je ne suis pas prêt à transiger mais au contraire j'ai la prétention de croire que mes adversaires finiront par adopter nos vues.

Prenons, par exemple, la question de l'éducation. Les libéraux voudraient en remettre la direction absolue entre les mains des autorités civiles. Moi, messieurs, comme chef d'un gouvernement conservateur, comme catholique, je veux que l'éducation, qui est la base de la moralité et de la grandeur des peuples, reste dirigée comme elle l'est aujourd'hui, c'est-à-dire que la jeunesse catholique soit confiée aux soins intelligents d'un corps composé des huit évêques de notre province, et de huit laïques recommandables par leur caractère et leur capacité, et que ce conseil soit présidé par un grand fonctionnaire nommé par l'Etat : et que nos frères séparés aient aussi, suivant leur croyance, le contrôle absolu sur l'éducation de leurs enfants sous la direction d'un surintendant choisi par le gouvernement. Je veux la tolérance religieuse, je veux que les protestants aient complète justice, car je les respecte, et je les estime. La majorité de ceux que l'on est convenu d'appeler libéraux approuvent j'en suis sûr, ma manière de voir sur cette question.

Les libéraux ont dans un temps demandé que les juges et les magistrats soient éligibles. Je crois qu'ils abandonnent cette idée aujourd'hui : la magistrature doit être à l'abri des variations de la politique et des caprices populaires. Les hommes bien pensants des Etats-Unis dénoncent depuis longtemps cette doctrine.

A la dernière session nous avons décidé de changer la durée des parlements. Autrefois les libéraux voulaient que les élections eussent lieu tous les ans. Avant cette année les élections générales se faisaient tous les quatre ans. Nous avons jugé qu'il valait mieux les faire tous les cinq ans. Nous voulons donner aux gouvernants la latitude nécessaire pour permettre aux réformes qu'ils introduisent de produire de bons résultats avant de les soumettre à la critique populaire. D'ailleurs vous avez déjà assez d'élections : élections fédérales, élections locales, élections municipales, sans parler des élections d'un ordre mineur.

Les libéraux posent en tête de leur programme l'abolition du Conseil législatif. Quelques-unes des autres provinces ont voulu se passer du Conseil législatif, Mais nous, nous sommes dans une position bien différente. Notre population n'est pas aussi homogène que la leur. Avec la générosité qui distingue les conservateurs, nous avons songé à la minorité anglaise et protestante de la province de Québec, qui un jour ou l'autre, aura besoin de la protection du Conseil. Les Anglais et les protestants n'y songent peut-être pas assez. Mais il est possible qu'un jour arrive où ils nous sauront gré de notre conduite à leur égard. Le Conseil est une protection pour le peuple, dans les temps d'effervescence et de luttes dans l'Assemblée législative.

La grande objection des libéraux est que ce corps est trop coûteux. Il y a moyen de réduire ces dépenses ; le Conseil a déjà pris l'initiative dans cette direction ; et je n'ai pas de doute que cette réforme se continuera. Après cela, si les libéraux veulent toujours l'abolition du Conseil législatif, le peuple dira avec nous que leurs exigences sont outrées.

Messieurs, quant à la ligne de conduite que j'entends suivre en matière religieuse, je dois vous dire que dans toutes les questions d'ordre purement religieux qui s'élèveront, je me conduirai toujours conformément aux décisions de nos évêques. Ils ont la sagesse et l'expérience ; et la hauteur de leur mission nous est une garantie de cette loyauté dont ils ont déjà donné tant d'exemples. En bons catholiques, nous devons nous soumettre à leurs décisions ; en bons Canadiens nous leur devons reconnaissance pour les immenses services que l'histoire du pays et la mémoire du peuple ont mis à leur crédit.

Comme je le disais, il y a un instant, le gouvernement conservateur est l'incarnation du véritable progrès de la province de Québec.

Lors de la Confédération, le parti conservateur dut pourvoir à l'organisation des provinces dont il fallait garder l'autonomie. Il eut à créer ou transformer les diverses branches du service général et à les mettre en état de fonctionner régulièrement. Il eut, dès l'abord, à s'occuper des matières les plus importantes, savoir celles de l'éducation et de la colonisation.

Le nouveau gouvernement consacra surtout une grande attention à cette dernière branche, qui avait plus ou moins languit précédemment. Il comprenait qu'il importait de coloniser, plutôt que d'attirer l'immigration étrangère dans un pays où la population se multiplie avec tant de rapidité et où, par conséquent, l'agriculture, dans ses rendements ordinaires, ne suffit plus aux besoins du peuple.

De 1867 à 1875, c'est-à-dire dans la période qui a précédé l'œuvre des chemins de fer, le gouvernement local a dépensé près de \$700,000

pour ouvrir de nouvelles routes, de nouveaux chemins à travers nos forêts, et offrir de nouvelles terres à vos enfants. C'est sous son impulsion que la colonisation a pris un si grand essor dans ce comté, aussi bien que dans toute la région de l'Ottawa, comme dans celle du Saguenay et celle de la Gaspésie.

Mais la colonisation ne faisait pas négliger l'agriculture. Qu'avons-nous fait pour l'agriculture ? Qu'on demande ce que nous dépensons encore pour cet objet ? Vous êtes en état de répondre, vous, excellents agriculteurs du comté de Terrebonne, parce que vous êtes mieux que d'autres, en état d'apprécier à sa juste valeur ce qui a été fait, vous dont les noms ont figuré si souvent dans les grands concours agricoles. J'en sais aussi quelque chose moi-même, votre député, qui a été pendant deux ans ministre de l'agriculture.

A part ce qui a été accompli, dans les campagnes, voyez messieurs, ce qui a été fait à Montréal : les travaux opérés, les édifices construits pour l'exposition ; superbes monuments de l'esprit public qui ranime vos gouvernants. Considérez ce que le gouvernement a fait. Et que ne fera-t-il pas encore ? car je vous avoue tout bonnement mon affection pour tout ce qui touche à l'agriculture ; ma plus grande ambition est de faire plus encore si je reste à la tête des affaires.

Avant l'agriculture et la colonisation, messieurs je vous avais parlé de la cause de l'éducation pour laquelle nous dépensons annuellement de \$200,000 à \$300,000. Qu'il suffise de constater à ce sujet, que la province de Québec est à la tête de toutes les autres provinces par l'encouragement que son gouvernement donne à l'éducation.

On a dit,—et c'est peut-être vrai,—qu'il y avait surabondance d'éducation classique, il y a quelques années, du moins, en comparaison du nombre des écoles industrielles ou agricoles. Il ne faut pas oublier, cependant, que ce sont nos collèges classiques qui, dans le passé, ont fait la province ce qu'elle est. Ce sont eux qui, après la cession du pays et lorsque le peuple canadien fut appelé à jouir des institutions parlementaires, lui fournirent, et qui lui ont fourni depuis, les hommes dont il a eu besoin pour le diriger, comme députés, ministres, magistrats, etc. Ce sont nos collèges classiques qui nous ont valu la position politique, brillante et respectée que nous occupons dans l'Amérique du Nord.

Depuis l'ère nouvelle des industries et des chemins de fer, il nous faut, non-seulement des avocats, des médecins, des hommes de lettres, mais aussi des ingénieurs, des mécaniciens, des dessinateurs, si nous voulons être à la hauteur des autres peuples sous le rapport du progrès matériel. C'est cette œuvre qui a été commencée par le gouvernement de Boucherville et que nous poursuivons. C'est le gouvernement de

Boucherville qui a établi sérieusement les écoles des arts et métiers et qui a introduit l'enseignement obligatoire du dessin dans les écoles primaires.

Autrefois, on considérait le dessin comme inutile. C'était une erreur. L'enfant qui apprend à dessiner peut utiliser cet art dans l'agriculture même. Il acquiert ainsi des notions préliminaires qui pourront lui servir dans une foule d'industries.

J'ai fait allusion à la période, maintenant en pleine activité, des chemins de fer. Ce mouvement, messieurs, vous pouvez le dire, a pris son origine, pour ainsi dire dans le comté de Terrebonne ; les résultats que nous voyons aujourd'hui sont dus, pour une large part, à votre activité, au zèle que vous avez déployés d'abord.

La rive nord avait été oubliée jusque-là, dans ce mouvement des chemins de fer. Tandis que le Grand-Tronc répandait, depuis longtemps déjà, la richesse et la prospérité dans le sud, ici l'on en était encore au vieux mode de la charette, comme moyen de transport, pour les produits de nos campagnes. Tout cela est passé. Aujourd'hui le chemin de fer du Nord a fait une révolution dans cette partie du pays, et vous, électeurs du comté de Terrebonne, vous pouvez revendiquer l'honneur d'avoir été les promoteurs de ce beau mouvement, qui a relié Québec à Ottawa, et qui devra être avec l'Intercolonial le dernier chaînon entre les deux océans.

Cette œuvre du chemin de fer du Nord a coûté des sommes considérables. Nous avons dû, pour le construire, contracter une forte dette. Mais cette dette sera payée, et notre honneur sera sauvegardé sans qu'il soit besoin d'un sou de taxes nouvelles.

D'abord, les terres de la couronne nous donnent un revenu beaucoup plus fort qu'auparavant, grâce à notre politique de chemins de fer qui a déplacé les bases de ce commerce, et qui a rapproché de plusieurs centaines de milles les régions boisées les plus éloignées de nos grands ports de mer. Nous retirerons cette année plus de \$700,000 des terres de la couronne, au lieu de \$400,000 à \$450,000. C'est un surcroît de \$300,000 par année pour payer les intérêts sur notre dette des chemins de fer.

Nous avons fait aussi, messieurs, une législation sur les mines. Il n'y avait rien d'organiser dans cette branche. Pour faire valoir ces richesses il faut du capital, c'est-à-dire des richesses déjà acquises. L'une des causes de cette absence de capitaux provenait du système de détraction et de calomnie employé contre nous à l'étranger, par nos adversaires qui prenaient plaisir à nous représenter comme un peuple de mendiants, de bons à rien. Eh bien, je suis allé moi-même en

Europe, dans le pays des capitaux, pour défaire cette œuvre, et je suis heureux de vous dire que j'y ai réussi. Je me suis adressé aux capitalistes du continent, et j'ai réussi à négocier, en France même, un emprunt de 98 au lieu de 95 que payait M. Joly. J'ai ainsi fait gagner \$120,000 à la province par cette seule opération, sans compter le nouveau crédit que j'ai gagné pour notre province dans des régions financières où elle était alors ignorée. Nous avons réussi à attirer les capitalistes européens ici, et actuellement nous n'avons pas moins d'une vingtaine d'ingénieurs étrangers qui sont occupés à étudier nos ressources minières, nos bois et nos pouvoirs d'eau.

Ces succès, messieurs, valent bien, sans doute, les succès de haine, de jalousie, de destruction, remportés par nos adversaires.

Non-seulement nous avons réussi à créer en Europe un nouveau crédit à la province, mais nous avons encore fait renaitre un lien de sympathie entre le Bas-Canada et notre ancienne mère-patrie, la vieille France. Nous avons réussi à donner du sentiment au capital, et cette affection fraternelle retrouvée après plus d'un siècle d'oubli a déjà produit les résultats les plus heureux pour notre province. C'est en vain qu'on cherchait à nous déprécier auprès des capitalistes que nous avions intéressés à notre cause; c'est en vain qu'on traitait de "Prussien" l'homme distingué que le gouvernement avait chargé de négocier notre emprunt en France: c'est en vain que l'on faisait colporter dans tout Paris les feuilles salies par la haine que l'on expédiait de Québec et de Montréal: M. Würtele nous revenait avec quatre millions empruntés à 98, avec cinq millions que le Crédit-foncier franco-canadien offrait au Canada pour guérir le chancre de l'usure qui rongeaient la propriété forcée: et, comme une réponse éclatante à la malignité avec laquelle on nous avait poursuivis là-bas, la banque de Paris ouvrait une souscription généreuse en faveur des malheureux incendiés de Québec, souscription dont le premier produit a fait tomber plus de cinquante mille francs dans la main des pauvres victimes de ce désastre.

La visite de M. J. J. et de M. Molinari délégués au Canada par les promoteurs du Crédit-foncier, a été le commencement d'une période d'éclosion dont les suites fécondes seront immenses pour le bien de notre province. J'ai pu juger, par moi-même, dans mon dernier voyage en Europe, dans quelle haute estime on tenait notre pays. L'accueil sympathique et empressé que m'ont fait les hommes distingués que j'y ai rencontrés m'a donné la mesure du crédit dont jouit actuellement notre province, et je puis dire avec autant d'orgueil que de vérité que c'est par millions que l'on compte les capitaux français que la finance et l'in-

dustrie s'en viennent jeter dans notre pays. Car, messieurs, je vous le dis avec joie, ils s'en viennent, ils sont en route et vous les verrez.

Ces capitaux, grâce à la politique nationale que le parti conservateur a inaugurée, vont trouver des placements faciles dans nos industries minières, agricoles et manufacturières.

Quels progrès n'avons-nous pas faits depuis deux ans dans ces branches d'industries. Des grands centres le mouvement s'est répandu partout. Je puis prendre le comté de Terrebonne pour exemple. Pendant longtemps, à part la noble exception de notre grand et intelligent industriel, M. Moody, de Terrebonne, dont le nom et les succès sont connus dans tout le Canada et jusqu'aux États-Unis, et à part de M. Laviolette, de Saint-Jérôme, M. Hale, de Glasgow, et quelques autres, vous ne connaissez à peine ce que c'était que les industries. Maintenant les manufactures naissent partout, et sans être prophète on peut prédire qu'avant longtemps, St-Jérôme, Ste-Thérèse et Terrebonne seront des centres manufacturiers importants.

Je ne sais si c'est trop de présomption de ma part de vous parler d'une entreprise que je me plais d'appeler mon œuvre, parce que je sais bien que c'est moi et les miens qui en avons supporté le fardeau. Je veux parler du chemin de fer de Saint-Lin qui m'a coûté bien des sacrifices, et qui m'a valu encore plus d'avaries que de sacrifices. Quand vous passerez près de ce chemin vous pourrez y voir sur chaque pelletée de terre, sur chaque traverse, sur chaque rail quelque vestige de mes faibles épargnes ou des économies de personnes qui me sont chères. Je sais que parmi ceux qui en profitent surtout, je n'en ai pas le mérite, je sais que l'on s'est servi de ma folle générosité pour me jeter à la figure d'odieuses accusations. Je ne voulais pas croire que les bienfaits font quelque fois surgir l'ingratitude. J'avais oublié que le germe nouveau qui pousse méprise l'enveloppe qui l'a porté. Quoiqu'il en soit c'est sans aigreur que je fais allusion à ces choses qui me permettent de dire que j'ai pu faire le bien sans arrière-pensée et sans espoir de retour. L'avenir me rendra justice et mes concitoyens reconnaîtront peut-être que j'ai prêché le progrès non-seulement en parole, mais encore en action et à mes dépens.

Je vous ai parlé de l'introduction des capitaux étrangers en Canada. Je vous parlerai du Crédit-foncier, à propos duquel on a dit tant de mal de moi.

On a accusé mon collègue, M. Paquet, d'avoir reçu \$14,000 pour l'établissement de cette institution, mais, messieurs, quel mal y a-t-il à cela ? Quand bien-même les capitalistes lui auraient donné \$100,000, c'était leur affaire. Comme ces messieurs n'aiment pas plus que d'autres

à jeter l'argent par les fenêtres, s'ils ont jugé à propos de s'imposer des déboursés c'est qu'ils voulaient reconnaître les efforts que M. Pâquet avait déployés pour faire établir cette grande institution. Est-ce que les électeurs de la province de Québec ont contribué pour un sou à ces \$14,000.

Quoiqu'il en soit de cet incident, je puis prendre le crédit de ces nouvelles relations entre la vieille et la nouvelle France, car l'honorable M. Joly, qui était alors au pouvoir, avait refusé d'accepter les offres que lui avaient faites les capitalistes français.

Après l'établissement du Crédit-foncier le taux de l'intérêt dans le pays a baissé de 2 à 2½ pour cent par an.

Voulez-vous savoir ce que cette réduction d'intérêt représente d'économie pour la propriété, dans une année? Prenez le rapport de la *Gazette officielle* d'Ottawa, sur les sociétés de prêts dans le pays. Ces prêts se montent au chiffre énorme de \$56,600,000. Deux pour cent de moins sur cette somme nous donnent un dégrèvement annuel de la propriété foncière de \$1,132,000. Voilà ce que j'appelle de la véritable économie, voilà ce que notre œuvre a produit.

Les démagogues essaient à tromper le peuple en lui faisant des épouvantails de quelques dépenses, de quelques pertes insignifiantes que font quelque fois les gouvernements. Comme si une administration pouvait se soustraire aux accidents qui arrivent aux moindres affaires. On n'accuse pas un homme d'incapacité parce qu'il se perd quelques bribes dans sa maison. Quand vous voiturez une charge de grains vous n'arrêtez pas votre cheval et voiture parce qu'un épis s'est accroché aux broussailles; vous ne criez pas au voleur parce que le cheval que vous rencontrez a pris au passage une bouchée du foin que vous transportez. Eh! c'est avec des misères pareilles que l'on veut renverser les gouvernements. On court après les brins de paille et l'on néglige ou l'on gâte les plus grandes affaires.

Il est cependant une chose que je ne puis m'empêcher de déplorer, c'est la manie toujours grandissante de courir après les places sous le gouvernement.

On croit trop que le gouvernement est obligé de faire des faveurs à tous et chacun. Une de nos plaies, c'est que tout le monde veut être fonctionnaire public. Cette vie n'est pourtant pas si belle.

Je considère l'homme qui travaille dans les champs aussi bien partagé que celui qui se retranche dans un bureau du service civil. Il y a pourtant assez d'ouvrage partout. Il y a de l'emploi dans les industries, dans les manufactures, dans les mines partout et pour tout le monde.

Nos adversaires ont pour tactique de crier sans cesse que le gouver-

nement ne fait pas d'économie, qu'il ne diminue pas sa dette, qu'il augmente de jour en jour ses obligations. C'est une accusation injuste, car on devrait savoir que les obligations que la province a contractées l'ont été pour de grandes améliorations publiques qui ont ajouté autant de valeur réelle à notre actif provincial. D'ailleurs, je n'ai pas honte de le dire, ma méthode comme économiste politique, ce n'est pas d'entasser les écus dans les coffres du gouvernement, mais de les faire arriver en abondance dans les poches du peuple. Il n'est pas besoin pour le gouvernement d'être riche à millions, pourvu que chacun ait de quoi vivre dans l'aisance.

Quand je parle d'aisance, je ne fais pas allusion aux ministres ni aux députés. Vous ne me croiriez pas, puisque vous savez tous que moi, par exemple, je ne reçois que \$3,000 par an, c'est-à-dire \$2,000 de moins qu'un des commis de la banque de Montréal. C'est moins que le salaire de la plupart des chefs d'industrie. Je ne m'en plaindrai pas pourvu que vous tous, industriels, négociants, cultivateurs, journaliers, vous ayez assez d'argent pour prouver que les choses vont bien.

Messieurs, j'ai encore une question à traiter devant vous, c'est celle du chemin de fer du gouvernement.

Notre chemin nous coûte \$13,000,000. D'après le plan primitif, nous devions donner aux compagnies qui le construirait \$2,000,000 en argent, et près de 3,000,000 d'acres de terre valant certainement au moins une piastre de l'acre, soit un total d'environ \$5,000,000. Nous ne les avons pas données, mais le chemin nous coûte \$13,000,000. Vous savez de quelle immense utilité ce chemin est à la province, et quels bénéfices vous en avez retirés. Vous, cultivateurs de Ste-Anne, vous, de Ste-Thérèse, vous, de St-Jérôme, vous, de Terrebonne, vous, de St-Janvier, vous de toutes les parties du comté, vous savez jusqu'à quel point ce chemin vous a profité.

Bien administré par le gouvernement, ce chemin peut rapporter environ \$300,000 de bénéfice par année, ce qu'il fera certainement cette année, grâce à une sévérité dans l'administration du chemin, qui nous a valu bien des reproches de la part de nos amis; car pour cela même que le chemin appartient au gouvernement, tout le monde en voudrait profiter. Chacun se roit en droit de demander des faveurs. C'est le chemin de tout le monde, se dit-on. On part de ce principe pour s'imposer aux administrateurs, qui, très-souvent, sont dans une position à ne pouvoir refuser.

Aujourd'hui, il se présente une occasion de vendre notre chemin. C'est une belle propriété destinée à servir de dernier chaînon, entre les différentes lignes de chemins de fer qui doivent relier l'Atlantique au

Pacifique, en traversant dans toute son étendue, le sol du Canada. A quel prix devons-nous vendre cette propriété ? Je crois que 8 millions de dollars n'est pas un prix exagéré. Nous n'aurions alors donné que les 5 millions que nous devons sacrifier en premier lieu.

Messieurs, mes adversaires ont dit partout que moi, premier ministre de la province de Québec, je voulais, sans l'autorisation des Chambres, et de ma propre initiative, vendre le chemin du gouvernement, à une compagnie qui me ferait des rentes ainsi qu'à mes amis. Ceux qui ont avancé cette chose ont menti au public. Ce n'est ni plus ni moins, qu'une infamie, qu'une attaque perfide et lâche, contre un homme qu'ils n'osent pas combattre en face. Ceux-là, messieurs, me connaissant bien peu ou me connaissant trop, n'ont trouvé que ce moyen de m'attaquer déloyalement. Je n'ai pas la réputation de courir après les richesses, ni d'accumuler des rentes ; je n'ai qu'une ambition, comme je vous l'ai déjà dit souvent, c'est de servir honnêtement et efficacement mon pays.

Mon gouvernement sur cette question du chemin de fer du Nord, ne contractera aucun arrangement sans l'autorisation des Chambres.

Et la conduite que nous nous proposons de suivre, nous la soumettons au peuple dans la campagne électorale qui s'ouvre, pour qu'il nous approuve, ou qu'il nous refuse sa confiance. C'est ainsi que les gouvernements honnêtes se soutiennent, c'est-à-dire en exprimant franchement leurs vues et leurs opinions.

Messieurs, pour qu'il n'y ait pas de doute, pour que vous sachiez ce que nous entendons faire, je dois vous dire que nous avons des offres aujourd'hui pour notre chemin de fer, mais je vous dirai aussi que nous ne le vendrons jamais à moins de \$8,000,000. En déduisant ce montant des \$13,000,000 qu'il nous a coûtées, il reste une différence de \$5,000,000, montant que nous devons donner d'abord, comme je l'ai dit il y a un instant. Les montants que nous devons retirer des municipalités seront aussi portés à notre crédit, en à compte sur ce que nous aurons payé. Montréal a déjà payé près de \$700,000, et la ville de Québec et les autres municipalités devront suivre ce bel exemple.

Je n'hésiterais pas à dire que la compagnie du chemin de fer du Pacifique devrait acheter notre chemin, mais c'est une compagnie privée, qui ne nous demande pas de voir à ses intérêts et elle n'est pas obligée d'acquiescer à notre chemin de fer. Mais nous espérons qu'elle prendra en considération le but pour lequel ce chemin a été construit. De plus le gouvernement fédéral devra travailler avec nous et nous aider à faire accepter par la compagnie du Pacifique nos conditions, qui sont raisonnables.

Le gouvernement d'Ottawa devrait, il me semble, nous accorder ce

qu'on est convenu d'appeler des *better terms*. Il a de ses deniers subventionné le *Canada central* qui a coûté plus d'un million à la Puissance. On disait dans le temps que ce chemin devait être la continuation du chemin de fer du Nord et moi comme les autres je le croyais. Mais depuis, le *Canada central*, en devenant l'un des chaînons du Pacifique tombe dans une autre catégorie d'intérêts, puisqu'il n'est pas impossible puisqu'il est même probable que cette puissante organisation songe à bâtir une ligne rivale qui serait destinée à faire perdre à la province de Québec une partie des capitaux que ses patriotiques habitants ont placés dans le chemin de fer du Nord.

Nous ne nous plaignons pas ; mais nous avons bien le droit de le dire que l'objection que l'on nous faisait que la dotation en faveur du *Canada central* était dans nos intérêts est maintenant disparue et comme il est indéniable que nous ne pourrions pas retirer dans ce cas le premier sou des sacrifices faits en faveur d'un chemin de fer de la province d'Ontario, nous avons bien le droit de demander des compensations. Cependant nous ne demanderons pas l'aumône, nous n'irons pas quêter des faveurs, nous pouvons nous soutenir, et marcher bravement sans nous humilier. Nous ne demandons que justice.

Si la compagnie du Pacifique refusait d'acheter notre chemin de fer, nous aurions d'autres compagnies qui le feraient, et aux conditions que nous voulons—c'est-à-dire au prix de \$8,000,000. Je me suis imposé beaucoup de travaux dans ce but. J'ai vu ce qu'il y avait à voir ; j'ai connu des capitalistes avec qui je me suis mis en relations, et au moment propice je saurai bien les trouver pour conclure des négociations dans l'intérêt de notre province. C'est sans menaces comme sans forfanterie que je vous expose ces choses ; mais je me crois obligé de vous donner notre programme et je vous le donne tel que je me le suis tracé.

Mais là ne se bornent pas nos efforts ; car nous devons encourager et promouvoir en tous sens la construction de nouvelles voies ferrées. Cet arbre fécond du chemin de fer du Nord doit avoir ses rameaux. C'est la loi de la nature comme la loi de l'économie politique. La sève du tronc stimule le développement des branches. Tous les chemins de fer bien organisés font surgir de différents côtés des rameaux féconds et utiles. Notre politique sera d'encourager de toute manière la construction de ces embranchements qui seront une force nouvelle pour le tronc principal.

En vendant notre chemin \$8,000,000, nous aurons, au taux de 5 $\frac{1}{100}$ un intérêt de \$400,000 par an, c'est-à-dire \$100,000 de plus que ce que nous rapporterait une exploitation.

En sus de ces \$400,000, le revenu des terres de la couronne nous

donne annuellement \$700,000 et il est probable que cela ne pourra qu'augmenter.

Les mines d'or, de cuivre et de fer, vont être exploitées par les capitalistes étrangers et nous aurons encore \$100,000 par an à ajouter à notre avoir. Nous recevrons du gouvernement fédéral un subside de \$1,056,000, de nos licences, \$200,000 à \$300,000 et d'autres ressources environ \$150,000 à \$200,000.

Avec ces montants réunis, nous aurons amplement pour rencontrer toutes nos dépenses et accorder des octrois plus considérables à l'agriculture et à la colonisation.

La colonisation, messieurs, c'est là la grande idée, sur laquelle nous devons fixer toute notre attention, l'idée qui doit nous faire croire en l'avenir.

Sur ce point libéraux et conservateurs sont d'accord.

Ouvrez les livres bleus et vous verrez que depuis les deux années dernières, il a été pris et défriché près de deux fois le nombre de lots que durant les deux années du règne de M. Joly. Il est vrai que l'honorable commissaire de l'agriculture et de la colonisation cumulait aussi les fonctions de *foreman* d'un chemin de fer bâti sur la neige, mais une grande partie de l'attention de son successeur a été aussi prise à faire renouveler ces travaux en temps opportun; et travail pour travail je crois que le mien a été plus efficace que celui de l'honorable M. Joly.

Il fut un temps où la Législature pouvait voter plus de \$150,000 par an pour la colonisation. La construction du chemin de fer nous a empêchés de mettre une aussi forte somme à la disposition du ministère de la colonisation, mais au moins avons-nous augmenté ces octrois de ce qu'ils étaient il y a deux ans, et avec les facilités que les voies ferrées nous donnent, nous pouvons faire beaucoup plus de progrès aujourd'hui avec une moindre somme qu'il y a dix ans. Nous pourrions cependant augmenter encore cette subvention cette année.

Les journaux américains nous apprennent, ces jours-ci, que l'on fait un mouvement aux Etats-Unis pour entraver l'envahissement du travail par les Canadiens-Français, dans les villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre. Je regrette ce mouvement, si nos compatriotes émigrés doivent en souffrir; d'un autre côté, je m'en réjouis s'il apprend aux Canadiens-Français que le séjour au Canada est encore plus profitable que les avantages factices que l'étranger leur offraient.

J'espère que nos frères des Etats-Unis nous reviendront soit dans notre province, soit dans le Manitoba, où notre race doit se développer et se protéger pour résister à l'absorption de l'immigration européenne.

Le gouvernement du Canada fait de grands efforts pour attirer ici la

trop plein des vieilles populations de l'Europe. Nous devons le secondér en attirant ici les capitaux étrangers. La vitalité de notre population agricole nous dispense de chercher des immigrants, ayant seulement des capitaux, ajoutons un vaste Crédit-mobilier au Crédit-foncier qui existe déjà pour ouvrir nos terres, exploiter nos bois et nos mines et employer tous les bras qui attendent le travail et les bons gages.

Nos territoires non concédés sont immenses; notre province est plus vaste qu'Ontario et nous pouvons nourrir et employer dix fois la population que nous avons; mais sans aller dans la forêt, nos terres arpentées et faites ne demandent qu'une culture améliorée pour enrichir tous les enfants du sol et tous les immigrants qui pourraient nous arriver.

Je suis heureux de vous annoncer que depuis que je suis au pouvoir trois grandes fabriques de sucre de betterave ont été érigées et seront en activité cet hiver.

Cette industrie va créer une ère nouvelle dans l'agriculture de notre province, tout en laissant dans le pays les millions que nous envoyons tous les ans à l'étranger pour nous procurer le sucre que notre population consomme. Plus de dix millions de piastres sont payées chaque année pour cet article, et vous pouvez vous faire une idée de l'impulsion que ces fabriques donneront à l'agriculture en vous disant que la seule usine de Farnham emploiera deux cents tonnes de betteraves par semaine.

La culture en grand de la betterave implique l'élevage du bétail et l'emploi de riches engrais. Mon gouvernement a cru devoir s'occuper activement de ces deux questions. Nous avons encouragé l'industrie du beurre et du fromage. Le député de Saint-Jean, l'honorable M. Marchand, ne fit en Chambre et dans les assemblées une guerre de plaisanteries et de calembourgs à ce sujet; mais je savais que les beurreries, les fromageries me vengeraient de ces attaques, et dans ce moment, on ne songe plus à se moquer de ce que le gouvernement a fait pour encourager cette industrie, quand on voit que notre province seule va exporter cette année pour plus de cinq millions de dollars en beurre et en fromage.

Nous aurons l'an prochain, grâce à l'encouragement que le gouvernement a promis, et à l'expérience qu'il a fait faire cette année, une ou deux fabriques d'engrais artificiels que nos gisements de phosphate vont alimenter; les capitaux sont prêts pour ces entreprises, et la vente des terrains à phosphates qui se fera à Québec, le 13 de ce mois, nous prouvera que cette richesse minière que nous voulons développer aidera à remplir la caisse du trésor, tout en étant une source de revenus pour l'agriculture.

Des actes, des résultats, des revenus, des richesses et du travail, telle est la devise de notre gouvernement. Il se croit capable de mener de front les grandes questions sociales et morales, et les grandes questions matérielles. A notre grande devise nationale qu'il protège avec soin : *Notre religion, notre langue et nos lois*, il est fier de pouvoir ajouter : *Nos ressources et notre fortune !* Dieu nous aidera, si nous nous aidons nous-mêmes.

Avec un tel programme, messieurs, n'ai-je pas le droit d'appeler à moi tous les hommes de bonne volonté ? Moins de chicane, moins de rivalités et plus d'affaires. Oublions le passé, s'il le faut, serrons nos rangs, ouvrons nos sillons et fertilisons-les : abattons nos forêts, déterrons nos métaux, bâtissons nos chemins de fer, et comme me le disait tantôt un électeur intelligent : " Bâtissons d'abord solidement la maison, nous lui donnerons la couleur ensuite. "

Ce n'est pas que je craigne la lutte ; j'ai vingt-deux ans de services politiques pour me faire un dossier sous ce rapport. Mais je dis que nous sommes arrivés à une époque, dans la Confédération, où, surtout dans notre province, nous devons tous nous tendre la main. Nous avons la clef de la Confédération par notre position sur le continent de l'Amérique, n'allons pas négliger nos avantages.

Ceux qui se sont combattus loyalement peuvent se rencontrer franchement dans le désir du bien général.—C'est là mon but, c'est là que tendent tous mes efforts et je vois que le peuple est avec nous—Et quand le jour de la votation viendra, quand le peuple aura bien pesé ce que je vous dis, le peuple votera selon la voie de sa conscience, selon les impulsions de son cœur. Le peuple est bon, le peuple est intelligent, et j'ose croire, malgré des exceptions locales, dont j'ai pu être moi-même la victime, qu'il est reconnaissant. C'est pourquoi je ne crains pas le résultat de son vote.

TABLE DES MATIÈRES.

A

- Adresse-projet d' en réponse au discours d'ouverture** (C. L.) p. 16, (A. S.) p. 338.
- Ajournement proposition d'** (C. L.) p. 91.
- Agence d'immeubles de Montréal, projet de loi pour constituer le bureau d'** (C. L.) p. 230.
- Asiles d'aliénés, demande de renseignements sur le fonctionnement de la loi relative aux** p. 441.
- Ajournement de l'Assemblée législative,** p. 551.
- Assemblée législative, projet de loi pour étendre la durée de** p. 954-991.

B

- Barreau, projet de loi, relatif au** (C. L.) p. 247-250-252-403.
- Budget** (C. L.) p. 326. **Exposé budgétaire,** 649-684-734-740-793-816-867-904-920-953-999-1019.
- Billets de passage sur les chemins de fer, projet de loi pour défendre la vente des** p. 431-528.
- Berthier, embranchement de, demande de renseignements au sujet de cette voie ferrée,** p. 536.

C

- Commission de l'honorable M. George Couture, conseiller pour Lauzon** p. 11.
- Code municipal, projet de loi pour modifier les articles 114 et 733 du** (C. L.) p. 66-85-102-114.
- Chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, état des recettes du** (C. L.) p. 98-219-303.—**Proposition de M. Champagne,** p. 473.—**Proposition de M. Joly** p. 558-613-630-791.—**Projet de loi** p. 968-1068.
- Compagnie de colonisation et de crédit des cantons de l'Est, projet de loi pour constituer la** (C. L.) p. 117.
- Chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, projet de loi pour constituer la compagnie du** (C. L.) p. 135.
- Compagnie de fibre de Montréal, projet de loi pour constituer la** (C. L.) p. 182.
- Compagnie d'emmagasinage de Montréal, projet de loi pour modifier la loi relative à la** (C. L.) p. 191-1069.
- Compagnies à fonds social, projet de loi pour modifier la loi relative aux** (C. L.) p. 228.

- Compagnie du téléphone Bell, du Canada, projet de loi relatif à la (C. L.) p. 252-305.
- Cens d'éligibilité, projet de loi pour abolir le (C. L.) p. 259-947-960-1069.
- Compagnies d'assurance mutuelle, projet de loi relatif aux (C. L.) p. 316.
- Comité spécial, nommé pour dresser les listes des membres des comités permanents, (A. L.) p. 337.
- Crédit foncier franco-canadien, article du journal *l'Électeur*, relatif au, p. 405.—Déclaration de M. Ross, p. 473-482-1067.
- Collège de Sorel, p. 421.
- Code de procédure civile, nomination d'un comité spécial pour étudier les modifications proposées au, p. 453.
- Commission de l'économie intérieure de l'Assemblée législative, rapport de la, p. 463.
- Coroners, demande de renseignements sur le fonctionnement de la loi relative aux, p. 512.
- Comité pour étudier l'état de la province, proposition de l'honorable M. Mercier, p. 842-1001-1016.
- Clôture de la session législative de 1881, p. 1075.

D

- Délais, prolongation des, concernant la législation particulière (C. L.) p. 84.
- Douaires coutumiers et servitudes, projet de loi relatif à l'enregistrement des, (C. L.) p. 257.—(A. L.) p. 728-964.
- Dettes, projet de loi relatif au recouvrement des, p. 402.

E

- Edit du roi de France Louis XV, de 1743, projet de loi relatif à l' (C. L.) p. 221.
- Elections contestées, projet de loi relatif à la loi des p. 438-533.

F

- Fonctionnaires publics, projet de loi relatif au fonds de retraite des, p. 629.
- Fonctionnaires publics projet de loi relatif aux p. 866.
- Farnham, fabrique de sucre de betteraves de, p. 833.

H

- Hypothèque et d'enregistrement, projet de loi pour modifier les lois concernant l' (C. L.) p. 107.
- Hôpital protestant des aliénés, projet de loi pour constituer l' (C. L.) p. 191.

I

- Impressions, travaux du comité des (C. L.) p. 187.
- Intem-érance, projet de loi pour diminuer les occasions qui porte à l' (C. L.) p. 235-315-838.

Instruction publique, projet de loi relatif à l' (C. L.) p. 327.

Irvine, déclaration de M. Lavallée au sujet de la conduite de M., p. 561.—

Déclaration de M. Irvine, p. 570.

Incendie du faubourg St-Jean, Québec, p. 839.

J

Juge en chef de la cour supérieure pour le district de Montréal, projet de loi relatif à la nomination d'un, p. 433.

Journaliers, projet de loi pour exempter de la saisie la moitié des gages des, p. 437-531.

Juges des sessions de la paix et des recorders de Montréal et de Québec, projet de loi pour garantir davantage l'indépendance des, p. 439.

Jurés et jurys, projet de loi concernant les, p. 996.

K

Kamouraska, projet de loi pour changer le chef-lieu du district judiciaire de (C. L.) p. 143-173-505-507-517-518-545-553-554-559-516-682-734.

L

Lery, proposition d'ajournement par respect pour la mémoire de l'honorable M. de (C. L.) p. 13.

Loi électorale, projets de lois pour modifier la, (C. L.) p. 111-124-136-140-130-444-449-457.

Laval, lettre du révérend M. C. E. Légaré, au sujet de l'université (C. L.) p. 195, pétition des évêques, p. 196, projet de loi, 206, pétitions des médecins de Montréal, p. 210, pétitions des étudiants de Montréal, p. 218, Protêt de M. Beaudry, p. 237, (A. L.) p. 837-891

Licences, projet de loi pour modifier la loi des (C. L.) p. 225-244-549.

Lépine Joseph Eugène, projet de loi pour permettre au barreau d'admettre au nombre de ses membres, (C. L.) p. 229.

St-Lin, projet de loi pour déclarer obligatoires certaines dispositions faites par les commissaires d'écoles de la paroisse de (C. L.) p. 231.

Libelle, projet de loi relatif au recours civil dans les cas de, p. 433.

Législation particulière, proposition relative au dépôt de \$100, p. 477-720-722.

M

Maîtres et serviteurs, projet de loi concernant les (C. L.) p. 131-158-176-432.

Mines, projet de loi pour modifier la loi sur les mines 820-918-1067.

N

Notariat, projets de loi relatif au, p. 401-470.

O

- Ouverture de la session législative de 1881, p. 5.
Ouvrier, projet de loi pour assurer le paiement des, p. 399.
Ouvriers, projet de loi relatif au paiement des gages des, p. 436.
Ouvriers, projet de loi pour assurer le paiement du constructeur et de,
(projets du gouvernement), p. 941.

P

- Phraséologie des propositions relatives aux différentes phases des projets
de lois (C. L.) p. 77.
Powell, projet de loi pour légaliser certains actes officiels de Charles J.
(C. L.) p. 132.
Preuve en matière civile, projet de loi pour modifier la loi relative à la, p. 250
Prescription, projet de loi relatif à la, p. 731.

Q

- Québec, projet de loi pour modifier la charte de la cité de (C. L.) p. 319.

S

- Sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe, projet de loi pour constituer l'asso-
ciation connue sous le nom de les, (C. L.) p. 118.
Salaberry, inauguration du monument de (C. L.), p. 172-179-813.
Successions vacantes. projet de loi pour faciliter le règlement des, p. 398-
459..-(A. L.) p. 813.
Sénécal M. administrateur du chemin de fer Q. M. O & O. p. 426.

T

- Témoins dans les causes civiles, projet de loi pour modifier la loi concer-
nant les (C. L.) p. 149-403.
Témoins, projet de loi pour assurer la présence des, p. 400.
St-Théodore, projet de loi pour annexer une partie de la paroisse de
St-Calixte à la paroisse de, p. 1017.

U

- Union St-Joseph de St-Sauveur de Québec. projet de loi pour modifier la
la loi relative à l' (C. L.) p. 142
Union St-Joseph de St-Roch de Québec, projet de loi pour constituer l'
(C. L.) p. 183.
Union sucrière franco-canadienne, projet de loi pour constituer l' (C. L.)
p. 191-201.
Appendice—Discours de l'honorable M. Chap-leau, p. 1083.